



Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée le 29 septembre 2020 à l'Assemblée nationale par le député de Pontiac, M. André Fortin. Cette pétition demande au gouvernement du Québec d'allouer la garantie d'approvisionnement (GA) nécessaire au projet d'usine de cogénération d'Énergie Davidson dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

Je suis conscient que la région de l'Outaouais fait face à de sérieuses difficultés sur le plan forestier. La fermeture en octobre 2019 du principal preneur de bois feuillus de trituration, l'usine Fortress Cellulose Spécialisée, a fragilisé la structure industrielle de la région. Je suis également attentif à la situation particulière du Pontiac, qui a connu son lot de fermetures d'usines depuis 2008.

La demande voulant qu'une GA soit octroyée au projet d'usine de cogénération de Mansfield-et-Pontefract fait déjà l'objet d'un suivi de la part du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). En effet, des volumes de feuillus durs sont déjà mis en réserve en vue de l'octroi d'une GA pour le projet de l'usine de cogénération d'Énergie Davidson. En ce qui concerne le volet scierie du projet, aucun volume n'est actuellement disponible sur terre publique. Des volumes issus des boisés privés de même que du Bureau de mise en marché des bois sont cependant régulièrement mis en vente par ces instances pour approvisionner les différentes usines de la région.

Par ailleurs, le MFFP et le ministère de l'Économie et de l'Innovation travaillent actuellement avec le promoteur afin de s'assurer que le projet d'Énergie Davidson regroupe les conditions pouvant en faire un éventuel succès de développement dans la région du Pontiac.

... 2



Finalement, rappelons que la cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides, mise sur pied en décembre 2019 et dont le mandat a été reconduit en juin 2020, doit déterminer des solutions pour améliorer la résilience de la structure industrielle régionale.

Dans l'attente de solutions durables, le Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides a été mis en place récemment.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,



PIERRE DUFOUR